

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

### **ARRETE**

**Article premier** : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 64MCF1076 (4400) – profil : Maladies neurodégénératives du système visuel, est constitué ainsi qu'il suit :

#### Membres internes

**Chahrazade EL AMRI, Professeur des universités (Présidente)**

Sandrine BETUING, Maître de conférences

Jacques CHOMILIER, Directeur de recherche

Eric DUPLUS, Maître de conférences

Stéphane LEMAIRE, Directeur de recherche

Alexandre MOUROT, Chargé de recherche

#### Membres externes

Jérôme ROGER, Chargé de recherche

Anne-Laure BULTEAU, Chargée de recherche

Christelle MONVILLE, Professeur des universités

Nathalie PLANQUE, Maître de conférences

Valérie SERRE, Professeur des universités

Benoît SCHNEIDER, Directeur de recherche

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
En sa déléguation  
**Le Vice-Président Parcours professionnels  
et carrières**

Jean CHAMBAZ

**Jacques MALENFANT**